

Démarche	: Demande de dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de P.T.A.C. à certaines périodes pour le département de l'Eure (DDTM 27)
Organisme	: DDTM 27 / Service Connaissance des Territoires, Sécurité Routière, Transport, Défense / Unité Sécurité Routière, Transport, Défense

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Formulaire de demande de dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de P.T.A.C. les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 heures et jusqu'à 22 heures les dimanches et jours fériés.

L'arrêté du 21 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes prévoit des clauses dérogatoires temporaires pour certains cas spécifiques. Ces demandes doivent justifier d'un caractère exceptionnel et répondre à une situation de crise ou à des évènements d'une particulière gravité, ou correspondre à une situation prévue par le II de l'article 5 de l'arrêté.

Ce formulaire concerne exclusivement les dérogations au départ du département de l'Eure.

Le lieu de départ du PL est situé dans le département de l'Eure (27)

Sinon, veuillez adresser votre demande au département concerné

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie que ma demande concerne les PL, dont le poids, la largeur et la longueur des éléments transportés sont conformes au code de la route.

En cas de doute, consultez le lien suivant : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23661>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Coordonnées du demandeur

Demande de dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises

Nom de l'entreprise du demandeur

Adresse postale du demandeur

Civilité de la personne à contacter

Mme

M.

Nom et prénom de la personne à contacter

Numéro de téléphone de la personne à contacter

Adresse électronique de la personne à contacter

Adresse électronique d'une autre personne à contacter

Adresse électronique d'une autre personne à contacter

Adresse électronique d'une autre personne à contacter

Coordonnées du transporteur (si différent du demandeur)

Nom du transporteur

Adresse postale du transporteur

Numéro de téléphone du transporteur

Adresse électronique du transporteur

Demande de dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises

Motif de la demande

Motif du transport

Arrêté du 21 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

Cliquer dans la case pour afficher le menu déroulant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1 - répondre à des besoins indispensables ou urgents à la suite d'un événement imprévu, tels qu'une panne ou une avarie bloquante dans un établissement recevant du public de première à quatrième catégorie, un navire professionnel ou un site de production ;
- 2 - assurer l'approvisionnement de centres de distribution menacés de pénurie en raison d'un événement imprévu ou d'un contexte temporaire lié à une situation imprévue;
- 3 - assurer le transport des marchandises nécessaires au fonctionnement en service continu de certains services ou unités de production, tels que définis en annexe II du présent arrêté. Lorsqu'elles portent sur le transport de marchandises dangereuses, ces dérogations sont instruites et délivrées selon les modalités définies à l'annexe III du présent arrêté;
- 4 - assurer le transport des marchandises qui contribuent à l'exécution de services publics afin de répondre à des besoins collectifs immédiats ou qui concourent à des travaux ou des opérations pour lesquelles la sécurité et l'ordre public justifient que ces véhicules circulent pendant une période d'interdiction de circulation;
- 5 - assurer l'approvisionnement en linge propre et l'évacuation du linge sale des structures hôtelières d'une capacité d'au moins 200 chambres par structure y compris lorsque la collecte ou la livraison de linge concernent plusieurs hôtels implantés sur une même unité d'accueil, telle que parc d'attraction ou centre de vacances;
- 6 - assurer le transport des aliments composés pour animaux dans les élevages;
- 7 - assurer le transport des marchandises issues ou nécessaires à une unité de production manufacturière fonctionnant certains samedis, dimanches ou jours fériés, à l'exclusion des transports de marchandises dangereuses, lorsque le demandeur justifie que le stockage de ces marchandises sur le site de production n'est pas possible pour des raisons techniques ou de viabilité économique. La dérogation est limitée à un rayon maximum de 50 kilomètres autour du site de production et doit permettre de résoudre l'impossibilité de stockage décrite précédemment;
- 8 - le pré ou le post acheminement de marchandises transportées par voie fluviale ou ferroviaire, dans un rayon maximum de 150 kilomètres à partir du terminal fluvial ou ferroviaire intermodal concerné.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Motif de la demande : Pièce justificative n°1

Joindre tout document permettant d'apprécier le caractère indispensable de la demande (ex : contrats, contraintes, caractères imprévisibles).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Motif de la demande : Autre pièce justificative n°2

Joindre tout autre document que vous estimez utile au traitement de votre demande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Motif de la demande : Autre pièce justificative n°3

Joindre tout autre document que vous estimez utile au traitement de votre demande.

Période demandée et/ou dates particulières

Date de début de la période

Pour information, la dérogation ne peut excéder un an.

Demande de dérogation à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises

Date de fin de la période

Pour information, la dérogation ne peut excéder un an.

Dates particulières (jours fériés ou samedis interdits)

Consulter le lien <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33698>

Consulter le calendrier "bison futé" pour les interdictions particulières. <https://www.bison-fute.gouv.fr/transport-de-marchandises,41.html>

Lister les dates

Nature du chargement

Nature du chargement

Est- ce un transport de matières dangereuses ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si vous avez répondu "Oui" à la question du transport de matières dangereuses

Précisez le code ONU

Lieu(x) de départ

Préciser le(les) lieu(x) de départ

En cas d'existence de plusieurs lieux de départ, nous vous demandons de les lister de la manière suivante :

- Adresse complète du lieu de départ
- Adresse complète du lieu de départ
- ...

Lieu(x) de chargement

Préciser le(les) lieu(x) de chargement (si différent du lieu de départ)

En cas d'existence de plusieurs lieux de départ, nous vous demandons de les lister de la manière suivante :

- Adresse complète du lieu de chargement
- Adresse complète du lieu de chargement
- ...

Lieu(x) de destination

Préciser le(les) lieu(x) de destination

nous vous demandons de les lister de la manière suivante :

- Adresse complète du lieu de destination
- Adresse complète du lieu de destination
- ...

Immatriculation des véhicules

Liste du(des) véhicule(s) utilisé(s)

Lister les immatriculations de la manière suivante :

- Numéro immatriculation
- Numéro immatriculation
- ...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte(s) grise(s) du(des) véhicule(s) concerné(s)

Eléments complémentaires

Commentaires complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres pièces complémentaires

Si nécessaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres pièces complémentaires

Si nécessaire